

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Publié le 04/08/2023

ID : 084-200040681-20230726-D_2023_65-DE



Rapport annuel 2022

*SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE – Collecte et traitement
des déchets ménagers et assimilés*

Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan

Tél 04 90 35 01 52

17 A Rue de Tourville
84600 VALREAS

<http://www.cceppg.fr>
environnement@cceppg.fr

Table des matières

Table des matières

Présentation du territoire	3
Les ordures ménagères	9
La collecte sélective	14
Les autres collectes de déchets	19
Les déchèteries	21
Le quai de transfert	27
Communication	28
Données financières	29

19 communes
23 428 habitants

Présentation du territoire

La Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a été créée au 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion entre la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et la Communauté de Communes du Pays de Grignan avec l'intégration de la commune isolée de Grignan (références : arrêtés inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013).

Par délibération en date du 24 janvier 2014, le conseil communautaire a confirmé l'exercice, au titre de la protection de l'environnement et du cadre de vie, de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement) » par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

La commune de Grignan exerçant préalablement cette compétence, le conseil communautaire a précisé que cette dernière serait exercée par la Communauté de Communes sur l'intégralité de son territoire à compter du 1^{er} avril 2014.

Par délibération en date du 17 juin 2014, le conseil communautaire a sollicité une modification du périmètre du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) afin que l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes adhère au Syndicat des Portes de Provence, syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du sud Drôme Ardèche et du nord Vaucluse. Le traitement des déchets ménagers et assimilés, le transport, le tri et la valorisation des déchets seraient alors réalisés par le SYPP.

Par arrêté préfectoral n°2014358-0008 du 24 décembre 2014, la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a intégré le SYPP pour la totalité de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

Tous les contrats liés aux déchets (collecte et/ou traitement, reprise de matériaux...) précédemment passés respectivement par les Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, ainsi que par la commune de Grignan avaient été exécutés à compter du 1^{er} janvier 2014 par la CCEPPG (au 1^{er} avril 2014 pour ceux concernant la commune de Grignan). En janvier ou février 2015 (selon la nature des contrats) de nouveaux contrats harmonisés ont été exécutés pour l'ensemble du territoire.

Depuis début 2015, tous les contrats en matière d'environnement couvrent la totalité du territoire de la Communauté de Communes. Tous ces contrats liés à la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre, cartons, encombrants) ont pris fin au 31 décembre 2018.

A la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes a été menée. A la suite de cette étude, la Communauté de Communes a décidé de mettre en œuvre de nouveaux schémas de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019. L'ensemble des flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre) seront collectés en points d'apport volontaire à partir du premier trimestre 2025. La collecte en porte à porte sera supprimée sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent, une nouvelle consultation a été lancée pour l'ensemble des contrats de collecte des déchets ménagers et assimilés pendant l'été 2018, les nouveaux contrats ont commencé à être exécutés le 1^{er} janvier 2019.

Le marché de prestations de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes est désormais alloti de la façon suivante :

Lot 1 : Conteneurisation des ordures ménagères et de la collecte sélective en bac (Prestataire retenu : ESE)

Lot 2 : Fourniture et pose des bornes d'apport volontaire (bornes aériennes, conteneurs enterrés / semi-enterrés) (Prestataire retenu : SULO) – fin du marché 31/12/2022

Lot 3 : Collecte des OMR, des RSHV, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs avec exploitation du quai de transfert (variante obligatoire) (Prestataire retenu : SMN NICOLLIN) ; la variante avec exploitation du quai de transfert n'a pas été retenue. *OMR : ordures ménagères résiduelles ; RSHV : Recyclables Secs Hors Verre (emballages recyclables et papiers)*

Lot 4 : Collecte du verre, lavage des colonnes et des conteneurs (Prestataire retenu : VIAL)

En parallèle de l'étude technique concernant les schémas de collecte des déchets, une étude financière a également été menée. La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan devait en effet se prononcer sur le choix de son mode de financement du service de gestion des déchets avant le 15 octobre 2018 (date limite imposée par les services fiscaux).

Sur la base des travaux de la commission environnement, initiés dès 2014, le Président de la Communauté de Communes a proposé la mise en œuvre de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur l'ensemble du territoire lors du conseil communautaire du 13 octobre 2018, le vote des conseiller(e)s communautaires a été favorable à cette proposition (par 26 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions).

Différents mécanismes ont été mis en œuvre dans le cadre de l'instauration de la TEOM :

- Un plafonnement de la valeur locative des locaux à usage d'habitation passibles de la TEOM a été fixé à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.
- Des zones pour unification progressive du taux de TEOM ont été définies en fonction des territoires des anciennes Communauté de Communes, afin de limiter les hausses de cotisation résultant de l'harmonisation des différents modes de financement.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2019, le système de financement du service gestion des déchets est harmonisé. L'année 2018 a été la dernière année de facturation de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les 14 communes concernées.

L'année 2020 a connu une crise sanitaire sans précédent avec le COVID-19. La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan et son service Développement Durable notamment se sont adaptés tout au long des étapes de cette crise aussi soudaine que complexe. La gestion des déchets s'est poursuivie avec une adaptation permanente. Les déchèteries ont été fermées par manque d'exutoires au mois de mars. Un service a été réouvert dès le mois d'avril. Les sites ont ouvert en fonction des contraintes s'adaptant de façon permanente. Il est à souligner qu'aucune collecte d'ordures ménagères, d'emballages ménagers recyclables, de papiers, de verre et de cartons n'a été stoppée. Elles ont été maintenues tout au long de l'année sans aucune interruption.

L'année 2020 restera donc notamment particulière en terme de tonnages et de fréquentation des sites de déchèteries. Les comparaisons d'évolution avec l'année 2020 doivent par conséquent être analysées finement.

Depuis la fin de l'année 2022, les quinze communes suivantes sont équipées d'une collecte intégrale en points d'apport volontaire : Chamaret, Chantemerle Les Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan.

Le territoire

19 communes qui représentent 23 428 habitants (soit + 0,017 % par rapport à 2021).

Répartition du nombre d'habitants :

Chamaret.....	538	Richerenches.....	618
Chantemerle-lès-Grignan.....	245	Roussas.....	390
Colonzelle.....	568	Rousset-les-Vignes	289
Grignan.....	1 621	Saint Pantaléon Les Vignes	442
Grillon	1 780	Salles Sous Bois.....	198
Le Pègue	374	Taulignan	1 678
Montbrison-sur-Lez	286	Valaurie.....	686
Montjoyer.....	287	Valréas.....	9 633
Montségur sur Lauzon	1 375	Visan.....	2 013
Réauville.....	407		



Systeme de collecte des déchets sur le territoire

- Collecte des ordures ménagères :

Plusieurs systèmes de collecte sont mis en place sur le territoire.

A la fin de l'année 2022, les communes de Chamaret, Chantemerle Les Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan sont collectées en points d'apport volontaire.

Sur chaque point d'apport volontaire, un contenant est présent pour chacun des flux suivants : ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, verres et papiers.

Les communes de Le Pègue et Rousset Les Vignes sont collectées en bacs de regroupement (deux points de regroupement pour Le Pègue, un point de regroupement pour Rousset Les Vignes).

Les autres communes, Richerenches et Valréas, sont collectées en porte à porte et en bacs de regroupement.

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre et selon les secteurs géographiques des communes elles-mêmes (centre-ville/ centre-bourg, extérieurs) (du C1 au C5). En 2022, des collectes supplémentaires sont organisées en fonction de la saisonnalité, c'est notamment le cas sur la commune de Rousset les Vignes.

- Collecte sélective :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan a mis en place l'extension des consignes de tri, grâce à un appel à projet de CITEO pour lequel le SYPP a candidaté et a été lauréat. Désormais tous les emballages ménagers peuvent être déposés dans les colonnes / conteneurs emballages recyclables.

En plus des emballages habituels, les petits métaux (couvercles, capsules...), les barquettes plastiques, les pots de yaourts / compotes / crème fraîche, les films plastiques (suremballages...)... sont également acceptés sur notre centre de tri.

Depuis l'été 2019, il a été mis fin à la collecte des bacs et sacs jaunes pour les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan. Tous les emballages recyclables sont désormais collectés en points d'apport volontaire sur la totalité du territoire. Les usagers ne dépendent plus d'un jour de collecte et peuvent déposer leurs déchets quand ils le souhaitent.

Cette modification a été réalisée en cohérence avec l'extension des consignes de tri grâce à laquelle le volume des emballages recyclables augmente, la fréquence de collecte en porte à porte tous les quinze jours devenait inadaptée.

Pour les autres flux (verres et papiers), tout le territoire est collecté en points d'apport volontaire (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés).

Grâce à l'appel à projet de CITEO, une collecte des papiers graphiques pour les administrations a également été mise en œuvre (3 colonnes ont été placées respectivement à la Mairie de Valréas (CTM), au Lycée Revoul et sur l'Espace Germain Aubert).

Chaque flux (emballages divers, papiers et verres) est collecté séparément et suit sa filière spécifique de traitement.

- Collecte des cartons :

Les cartons des professionnels de la commune de Valréas sont collectés une fois par semaine en porte à porte. Toutes les communes (sauf Valréas) sont équipées d'une ou plusieurs colonnes de 5 m³. Ces colonnes sont disponibles pour la collecte des cartons épais (bruns ou blancs) des particuliers et des professionnels.

Les communes de Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes et Salles sous Bois disposent d'une colonne de 5 m³. Depuis le mois d'octobre 2021, les communes de Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Richerenches, Taulignan et Valaurie disposent de 2 colonnes de 5 m³. Les communes de Grillon, Montségur sur Lauzon et Visan disposent, quant à elles, de 3 colonnes de 5 m³.

- Collecte des encombrants :

Les administrés des communes de Grillon, Richerenches, Taulignan, Valréas et Visan bénéficient d'une collecte des encombrants en porte à porte une fois par mois (le premier lundi du mois) sur la base d'une inscription téléphonique préalable auprès du prestataire (SMN NICOLLIN).

- Déchèteries :

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.



Les ordures ménagères

Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par un prestataire (SMN NICOLLIN, MONTPELLIER, 34).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue
CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV	CE/CSE/CA Collecte en PAV	CE/CSE Collecte en PAV	BdR : village et extérieur

Montbrison sur Lez	Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas
CSE Collecte en PAV (depuis avril)	CSE/CA Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV (depuis Janvier)	CSE Collecte en PAV	PàP et BdR : village et extérieur	CSE Collecte en PAV

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
BdR : village et extérieur	CSE Collecte en PAV (depuis février)	CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV (depuis juillet)	CSE Collecte en PAV	PàP et BdR : village et extérieur CE/CSE	CE/CSE/CA Collecte en PAV (depuis novembre)

PàP : porte à porte ; BdR : bacs de regroupement ; CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré ; CA : colonne aérienne ; PAV : point d'apport volontaire

Dotation des communes en bacs, conteneurs et colonnes

La Communauté de Communes loue des bacs Ordures Ménagères auprès d'un prestataire (ESE France SA, CHALON SUR SAONE, 71).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue	Montbrison sur Lez
5 CSE	3 CSE	6 CSE	2 bacs jusqu'en février 13 CSE, 3 CE, 1 CA	14 CSE 2 CE	16 bacs	28 bacs jusqu'en avril puis 3 CSE

Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas	Rousset Les V.
4 CSE, 2 CA	12 CSE	4 CSE	340 bacs	6 CSE	13 bacs

St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
5 CSE	2 CSE	60 bacs jusqu'en juillet puis 16 CSE	6 CSE	2 697 bacs 7 CSE, 2 CE	903 bacs jusqu'en novembre puis 2 CE, 15 CSE, 2 CA

CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré ; CA : colonne aérienne

Fin avril, le volume total de bacs était de 937 940 litres, pour atteindre, fin décembre, 729 360 litres (soit 729,36 m³).

Nous avons 1 349 m³ en 2018, soit une baisse de volume de près de 46 % depuis la mise en œuvre du schéma de collecte en 2019.

L'ensemble du parc de bacs est en location depuis 2015, ce qui permet notamment d'avoir une maintenance sur ces équipements.

Il est à noter la baisse du volume de bacs depuis 2018, en effet, avec la mise en place des points d'apport volontaire, les équipements en bacs des communes de Chantemerle Lès Grignan, Chamaret, Colonzelle, Grillon, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Salles

Sous Bois et Valaurie ont été retirés en totalité par le prestataire. Les bacs des communes de Saint Pantaléon les Vignes ont été retirés en février, ceux de Montbrison sur Lez au mois d'avril, ceux de Taulignan en juillet et ceux de Visan en novembre. Les 2 bacs de regroupement encore présents sur la commune de Grignan ont été retirés en février.

NB : Les bacs mis à disposition dans le cadre de la redevance spéciale ne sont pas comptabilisés. Ces bacs sont réservés pour l'usage des professionnels inscrits à la collecte spécifique.



Fréquences de collecte hebdomadaire

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre en fonction des besoins.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue	Montbrison sur Lez	Montjoyer
C2 Collecte en PAV	C2 Collecte en PAV	C2 Collecte en PAV	C2 Collecte en PAV	C2 Collecte en PAV	C2	C2 Collecte en PAV à partir d'avril	C2 Collecte en PAV

Montségur s/ Lauzon	Réauville	Riche- renches	Roussas	Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan
C2 Collecte en PAV à partir de janvier	C2 Collecte en PAV	C2 village, C1 extérieur	C2 Collecte en PAV	C1 + C2 juin/Sept + C3 juillet/Août	C2 Collecte en PAV à partir de février	C2 Collecte en PAV	C2 Collecte en PAV à partir de juillet

Valaurie	Valréas	Visan
C2 Collecte en PAV	C1, C2 ou C3 C5 centre ville intra- muros	C2 Collecte en PAV à partir de novembre

Tonnages

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct
2021	494,70	459,92	529,94	517,24	541,98	561,38	596,84	635,48	494,76	519,58
2022	498,88	452,88	498,70	510,62	555,84	527,46	571,16	625,16	542,28	504,14

	Nov	Dec	Total
2021	519,68	520,98	6 392,48
2022	502,60	509,62	6 299,34

Soit, 3 944,14 T collectées en porte à porte / bacs de regroupement et 2 355,20 T collectées en points d'apport volontaire (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés) en 2022.

Traitement

Par arrêté préfectoral 2014358-0008 du 24 décembre 2014, la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les ordures ménagères des communes sont traitées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) COVED à Roussas.

L'ensemble des ordures ménagères du territoire est enfoui.



La collecte sélective

Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par des prestataires. Les emballages divers et les papiers sont collectés par SMN NICOLLIN (MONTPELLIER, 34). Le verre est collecté par VIAL SAS (VERGEZE, 30).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux

Montbrison sur Lez	Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux			

Dotation des communes en conteneurs et colonnes aériennes

Concernant les colonnes aériennes et les conteneurs enterrés ou semi-enterrés, ils appartiennent à la Communauté de Communes.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan (hors camping)	Grillon (hors camping)	Le Pègue
Emballages : 4 colonnes Papiers : 3 colonnes Verre : 4 colonnes	Emballages : 4 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 3 colonnes Papiers : 3 colonnes Verre : 3 colonnes	Emballages : 12 colonnes, 2 CE, 1 CSE Papiers : 6 colonnes et 1 CE Verre : 10 colonnes et 2 CE	Emballages : 4 colonnes, 1 CE, 3 CSE Papiers : 6 colonnes, 2 CSE Verre : 6 colonnes, 2 CSE	Emballages : 2 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes

Montbrison sur Lez	Montjoyer (hors abbaye)	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas (hors Domaine Bour)
Emballages : 2 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 3 CSE, 2 colonnes Papiers : 1 CSE, 1 colonne Verre : 1 CSE, 1 colonne	Emballages : 5 colonnes, 2 CSE Papiers : 6 colonnes, 1 CSE Verre : 5 colonnes, 2 CSE	Emballages : 1 colonne, 1 CSE Papiers : 1 colonne, 1 CSE Verre : 1 colonne, 1 CSE	Emballages : 4 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 3 colonnes	Emballages : 2 colonnes, 2 CSE Papiers : 2 colonnes, 1 CSE Verre : 2 colonnes, 2 CSE

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie (hors Eyguebelle)	Valréas (hors privés)	Visan (hors camping)
Emballages : 2 colonnes Papiers : 1 colonne Verre : 1 colonne	Emballages : 3 colonnes Papiers : 3 colonnes Verre : 3 colonnes	Emballages : 2 colonnes Papiers : 1 colonne Verre : 2 colonnes	Emballages : 9 colonnes Papiers : 8 colonnes Verre : 8 colonnes	Emballages : 2 colonnes, 2 CSE Papiers : 2 colonnes, 1 CSE Verre : 3 colonnes, 1 CSE	Emballages : 29 colonnes, 7 CSE, 2 CE Papiers : 14 colonnes, 4 CSE, 1 CE Verre : 20 colonnes, 4 CSE, 1 CE	Emballages : 9 colonnes, 2 CE Papiers : 8 colonnes, 1 CE Verre : 8 colonnes, 2 CE

Soit un total de 260 colonnes aériennes, 45 conteneurs semi-enterrés et 15 conteneurs enterrés ; 320 équipements en faveur du tri sélectif.

Fréquences de collecte

Concernant la collecte en point d'apport volontaire, les fréquences varient en fonction des flux et en fonction des remplissages des colonnes aériennes et des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Les collectes s'adaptent également à la saisonnalité.

Tonnages

> Emballages divers :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2021	32,22	29,74	35,12	35,78	43,76	36,48	43,82	50,9	38,58	32,32	37,52	35,54	451,78
2022	32,06	32,62	35,98	34,82	38,06	44,5	38,42	58,2	41,4	39,44	40,38	42,28	478,16

> Papiers :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2021	30,02	18,06	24,22	33,22	23,92	41,98	22,98	32,36	38,42	28,28	21,72	34,24	349,42
2022	26,58	16,96	43,54	24,52	15,9	39,28	15,1	30,26	27,84	21,84	33,46	7,7	302,98

> Verre :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2021	58,76	53,58	92,12	65,5	76,06	91,56	115,12	127,2	81,28	63,52	115,66	74,34	1014,7
2022	65,5	56	77,54	81,92	89,9	109,86	109,26	165,12	73,12	87,12	53,28	95,04	1063,66

Traitement

La compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence.

Le flux des emballages divers est traité au centre de tri METRIPOLIS à Portes Lès Valence (26).

Le flux des papiers est traité au centre de regroupement PLANCHER à Montélimar (26).

Le verre est traité au centre de réception IPAQ à Lavilledieu (07).

Les déchets recyclables apportés par les prestataires pour le compte de la Communauté de Communes sont réceptionnés au sein des centres de tri où les déchets sont triés en différentes fractions recyclables. Ils sont ensuite conditionnés puis revendus aux industriels. Les déchets seront transformés et valorisés en vue d'une réutilisation.

La collecte sélective permet donc de réduire les quantités de déchets traités par enfouissement, ainsi que la préservation des matières premières.

Les refus de tri, qui sont des déchets déposés dans les conteneurs de tri sélectif par les usagers mais qui ne correspondent pas aux consignes de tri, sont quant à eux envoyés vers une filière de valorisation énergétique après passage en centre de tri.

Acier (boîtes de conserve, canettes, barquettes...) : L'acier est transporté dans une aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Carton (emballages et briques alimentaires) : Le carton est transporté dans une papèterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. Il est ainsi obtenu de la feuille de papier qui est enroulée en grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, ces feuilles de papier sont déclinées en nouveaux produits, ou en emballage.

Aluminium (canettes, aérosols...) : L'aluminium est compacté en balles pour être transportés vers un centre d'affinage où il est broyé puis passé au four pour être fondu. L'aluminium ainsi fondu est ensuite coulé en lingots ou transporté sous forme liquide. Il arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Plastique (bouteilles, flacons, barquettes...) : Les plastiques sont compactés puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont ensuite broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés ainsi obtenus sont envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.

(source : SYPP)

Les autres collectes de déchets

Collecte des cartons

Les cartons des professionnels sont collectés sur la commune de Valréas une fois par semaine par le prestataire SMN NICOLLIN. 67 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels.

21 colonnes de 5 m³ ont été positionnées, à la fin du premier trimestre 2019, respectivement dans les communes de Chamaret (2 colonnes), Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon (2 colonnes), Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon (2 colonnes), Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan. Auparavant, les communes citées ci-avant (sauf Grillon) étaient dotées de bennes, type benne pélican, installées à partir de mai 2015.

En 2019, les 21 colonnes cartons ont été achetées par la Communauté de Communes auprès de SULO, elles ont remplacé les bennes initialement louées auprès de SMN NICOLLIN depuis 2015.

Suite à l'acquisition de 10 nouvelles colonnes en 2021/2022, 31 colonnes sont actuellement positionnées sur notre territoire, respectivement dans les communes de Chamaret (2 colonnes), Chantemerle Lès Grignan (2 colonnes), Colonzelle (2 colonnes), Grignan (2 colonnes), Grillon (3 colonnes), Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon (3 colonnes), Réauville, Richerenches (2 colonnes), Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan (2 colonnes), Valaurie (2 colonnes) et Visan (3 colonnes).

Ces équipements ont permis de collecter 134,52 tonnes de cartons sur l'année 2022 (119,56 tonnes en 2021) ; il s'agit de cartons de particuliers et de professionnels.

Collecte des encombrants (hors déchèteries)

Les encombrants des particuliers sont collectés en porte à porte sur les communes de Grillon, Richerenches, Taulignan, Valréas et Visan sur la base d'une inscription téléphonique auprès du prestataire SMN NICOLLIN. Un numéro vert a été mis en place à cet effet. Cette collecte est organisée le premier lundi de chaque mois. Les déchets sont déposés en bordure de voie publique.

26,90 tonnes d'encombrants ont été collectées auprès des particuliers (33,14 tonnes en 2021).

Collecte des textiles

Des colonnes de collecte spécifiques sont mises en place sur le territoire, elles permettent de collecter les textiles, le linge de maison et les chaussures. La mise à disposition de colonnes et la collecte sont gratuites pour la Communauté de Communes.

Un seul prestataire est désormais présent sur notre territoire (hors déchèteries) : LE RELAIS (32 colonnes), l'organisme ECO TEXTILE ayant décidé d'arrêter les collectes en 2020.

LE RELAIS a collecté 43,76 tonnes (50,73 tonnes en 2021).

La crise sanitaire a eu de fortes conséquences sur la collecte textile qui a été stoppée plusieurs mois suite notamment à l'arrêt de fonctionnement des exutoires.

Encore en 2021 la collecte a été très problématique. Les fréquences ne sont pas adaptées et ce flux subit un vandalisme permanent. Les textiles sont souvent extraits des colonnes, laissés au sol, laissant penser à une saturation des colonnes alors que ce n'est pas nécessairement le cas. Fin 2022, il a été noté une amélioration de cette collecte avec la modification de l'organisation de LE RELAIS.

Sur les trois déchèteries, des bornes de textiles ont également été installées au cours de l'année 2022 via un second prestataire PHILTEX suite aux problématiques de collectes récurrentes les années précédentes.

Collecte de l'amiante

Aucune collecte d'amiante n'a été effectuée au cours de l'année 2022 sur notre territoire.

Le Syndicat des Portes de Provence, suite à un avis de l'inspection du travail, a été dans l'obligation de suspendre les collectes d'amiante pour les particuliers du territoire. Une étude est en cours pour définir les possibilités techniques et financières d'une reprise éventuelle de cette collecte spécifique.

Les déchèteries

Mode de gestion des structures

La Communauté de Communes dispose de trois déchèteries sur son territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les hauts de quai (gardiennage) des déchèteries sont gérés par des agents de la Communauté de Communes, les bas de quai sont gérés par le Syndicat des Portes de Provence.

Accès des particuliers et des professionnels

L'accès aux déchèteries intercommunales est réservé aux particuliers et artisans, commerçants, entreprises soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces usagers doivent résider (particuliers) ou avoir leur siège social (professionnels) exclusivement sur les communes de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

Afin d'équilibrer les fréquentations des déchèteries, des zonages géographiques ont été mis en place :

- Les particuliers des communes de Grillon, Montbrison sur Lez, Le Pègue, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALREAS.

- Les particuliers des communes de Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montségur sur Lauzon, Salles sous Bois et Taulignan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à GRIGNAN.

- Les particuliers de toutes les communes de la Communauté de Communes à savoir Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALAURIE.



- L'accès des véhicules communaux respectent les mêmes règles d'accès citées ci-dessus pour les particuliers.

Les artisans, commerçants, entreprises qui ont leur siège social sur une des communes de la Communauté de Communes peuvent accéder aux trois déchèteries sans distinction.

Les professionnels ayant un chantier sur le territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan peuvent également avoir accès aux structures, même si leur siège social est situé sur une commune différente (et même s'ils ne sont pas soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les professionnels présentent un justificatif délivré par le client ou la mairie où se déroule le chantier.

Le passage des professionnels est facturé 15 euros pour chacun des sites (hors dépôt de carton et de ferraille pour lesquels les apports sont gratuits).

Amplitude horaire des déchèteries

	GRIGNAN		VALAURIE		VALREAS	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30-12h		8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Mardi	8h30-12h	14h-18h			8h30-12h	14h-18h
Mercredi	8h30-12h			14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Jeudi	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h			14h-18h
Vendredi	8h30-12h		8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Samedi	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Amplitude horaire hebdomadaire	33 heures		30 heures		41,5 heures	

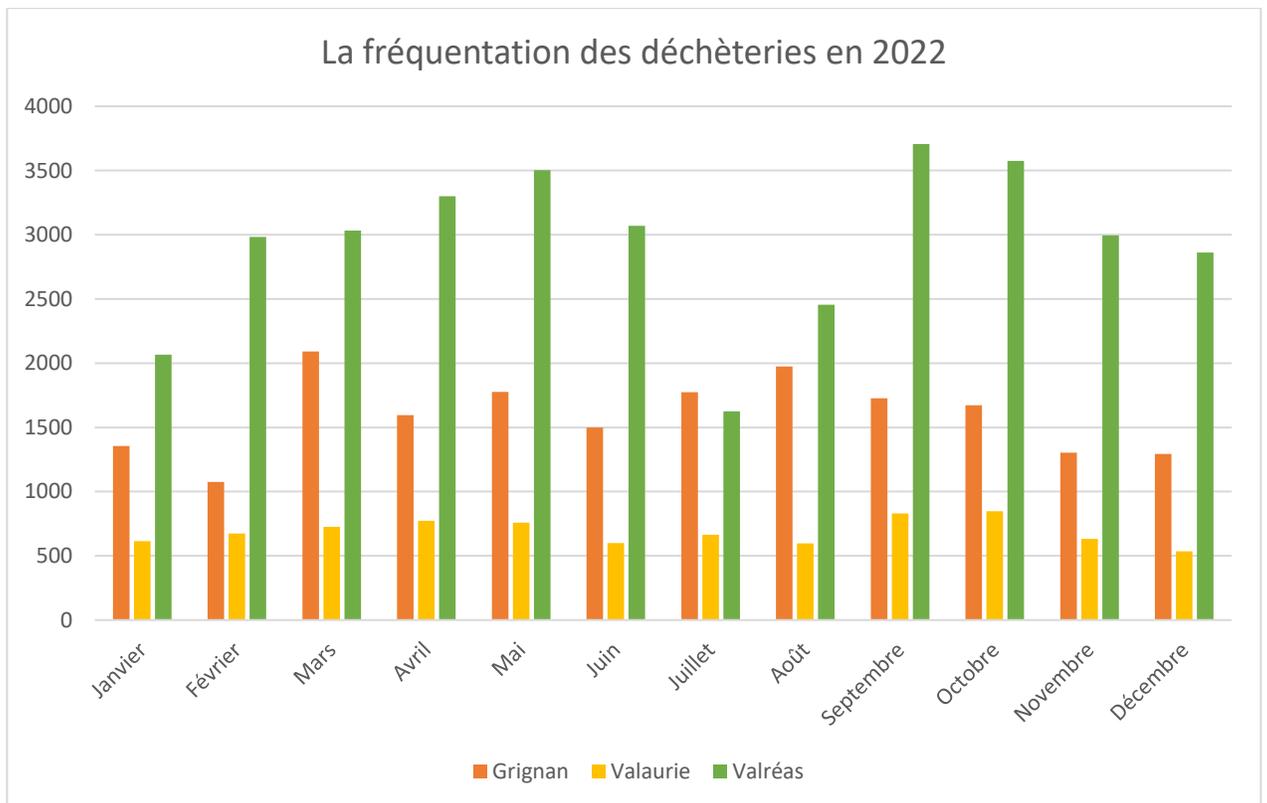
Depuis 2021, il a été décidé de mettre en place des horaires d'été (du 1^{er} juillet au 31 août) : les 3 sites sont ouverts du lundi au samedi de 7h30 à 13h15 en continu (sauf les jours fériés). Durant cette période, les 3 déchèteries sont fermées les après-midi (amplitude horaire hebdomadaire des 3 sites : 34h30).



Fréquentation

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total	
2021	Grignan	1169	1507	2021	1750	1730	1777	1799	2054	1722	1869	1458	1320	20 176
2022		1354	1076	2091	1595	1777	1500	1773	1975	1726	1673	1304	1292	19 136
2021	Valaurie	523	561	670	718	705	722	743	674	859	636	576	326	7 713
2022		615	674	725	772	758	600	664	598	831	847	631	534	8 249
2021	Valréas	2237	3227	3914	4065	3671	3888	3764	3443	3608	3245	3401	2101	40 564
2022		2067	2984	3032	3301	3504	3070	1626	2456	3707	3574	2994	2862	35 177

Ces chiffres prennent en compte les fréquentations des artisans, mairies et particuliers.



Tonnages

	GRIGNAN	VALAURIE	VALREAS	TRAITEMENT
Cartons (tonnes)	43,46 (48,56 en 2021)	46,86 (51,24 en 2021)	159,38 (166,46 en 2021)	Fabrication de nouveaux cartons.
Encombrants (tonnes)	356,06 (330,62 en 2021)	228,522 (228,90 en 2021)	1 153,36 (1 194,57 en 2021)	Enfouissement en ISDND COVERED Roussas.
DMS (tonnes) (dont EcoDDS)	31,695 (30,016 en 2021)	12,185 (13,924 en 2021)	60,219 (58,638 en 2021)	Valorisation énergétique, élimination ou recyclage.
DEEE (tonnes)	71,088 (69,359 en 2021)	31,263 (32,818 en 2021)	169,499 (190,857 en 2021)	Rénovation, recyclage ou valorisation énergétique.
Ferraille (tonnes)	77,82 (85,10 en 2021)	47,26 (52,44 en 2021)	193,90 (252,46 en 2021)	Fondue en aciérie pour former des lingots réutilisables pour la fabrication d'objets en fer.
Gravats (tonnes)	848,99 (835,16 en 2021)	386,80 (362,04 en 2021)	1 849,87 (1 615,84 en 2021)	Recyclage en remblais routiers servant à la composition des chaussées.
Huiles minérales (tonnes)	3,51 (3,51 en 2021)	1,62 (1,35 en 2021)	6,84 (8,73 en 2021)	Valorisation énergétique ou raffinées pour obtenir une nouvelle huile.
Huiles végétales (tonnes)	0,727 (1,04 en 2021)	1,11 (1,721 en 2021)	1,816 (1,705 en 2021)	Valorisation en biocarburants ou biocombustibles.

Les déchèteries

	GRIGNAN	VALAURIE	VALREAS	TRAITEMENT
Végétaux (tonnes)	556,86 (590,88 en 2021)	275,78 (275,46 en 2021)	1 388,308 (1 333,90 en 2021)	Compostage
Pneus (tonnes)	Déchets non collectés sur la déchèterie	9,92 (2,90 en 2021)	11,835 (10,646 en 2021)	Fabrication de nouveaux produits (aires de jeux, piste d'athlétisme)
Bois (tonnes)	196,48 (182,70 en 2021)	122,82 (100,54 en 2021)	489,24 (525,26 en 2021)	Fabrication de panneaux de bois aggloméré
Néons, lampes (tonnes)	0,187 (0,205 en 2021)	0 (0,112 en 2021)	0,636 (0,532 en 2021)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs (tonnes)	0,502 (0,422 en 2021)	0 (0,234 en 2021)	0,68 (0,847 en 2021)	Valorisation matière
Eco-Mobilier (tonnes) Mise en place octobre 2017	121,26 (123,42 en 2021)	71,32 (75,68 en 2021)	272,16 (307,24 en 2021)	Tri par matière et valorisation
Polystyrène (m³)	385,00 (597,00 en 2021)	134,00 (204,00 en 2021)	531,00 (865,50 en 2021)	Broyé et compacté, il est recyclé à 100%, réutilisation matière
TOTAL (tonnes) (hors huiles et polystyrène)	2 304,402 (2 296,44 en 2021)	1 232,73 (1 196,29 en 2021)	5 749,087 (5 657,25 en 2021)	
Evolution 2021/2022	+0,35%	+3,05%	+1,62%	

DMS (déchets ménagers spéciaux) : liquides corrosifs (acides...), liquides à incinérer (solvants...), solides organiques (peinture, encre, colle, vernis...), produits peu réactifs, produits très réactifs, aérosols, produits à base de mercure, emballages souillés, radiographies...

DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : petits appareils en mélange (micro-onde, grille-pain...), hors froid (four, gazinière...), froid (frigorifère, congélateur...), écrans (télévision, ordinateur...)...

Le quai de transfert

Quai de transfert

Le quai de transfert situé à Valréas a été géré entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018 par le SYPP. Un marché d'exploitation du quai de transfert et de transport des déchets transférés avait été confié à COVED (Roussas).

Suite à la consultation concernant le marché de prestations de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes, Lot 3 : Collecte des OMR, des RSHV, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs avec exploitation du quai de transfert (variante obligatoire) ; après analyse des offres il a été décidé de ne pas retenir l'offre en variante avec l'exploitation du quai de transfert. Le quai de transfert a donc cessé d'être exploité au 31 décembre 2018.

Il a été restitué à la commune de Valréas, propriétaire des lieux.

Communication

Actions de communication

La Communauté de Communes a réalisé diverses actions :

- **Distribution des cahiers de texte** à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires du territoire, soit 1 055 élèves.

Le cahier de texte regroupe diverses informations sur le tri et la préservation des ressources naturelles de la planète. Il est agrémenté d'une mascotte « Phoquontri » mise dans de nouvelles situations chaque année. (Opération réalisée avec la société GRAPHOT à Saint Paul Trois Châteaux)

- **Réalisation d'un spectacle scolaire** : En raison des contraintes sanitaires, aucun spectacle scolaire n'a pu être organisé.

- **Opérations de distribution du compost** réalisées, en partenariat avec le SYPP, le samedi 26 mars et le samedi 24 septembre sur le quai de transfert à Valréas (sur inscriptions préalables). 191 véhicules ont été accueillis, les usagers ont pu bénéficier de compost gratuit provenant du centre ALCYON de Bollène. Certains véhicules ont pris du compost pour plusieurs foyers

Données financières

DEPENSES	
Fonctionnement :	4 051 339 €
Collecte des ordures ménagères, des recyclables secs hors verre, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs	1 334 783 €
Collecte du verre, lavage des conteneurs	53 255 €
Conteneurisation des ordures ménagères en bacs	45 804 €
SYPP (cotisations, bas de quai des déchèteries, transport, tri et traitement des déchets)	2 040 874 €
Broyage déchets verts	1 932 €
Frais de personnel	339 651 €
Formation (SST, référents de site de compostage, habilitation électrique...)	1 288 €
Eau, électricité, téléphone	9 659 €
Fournitures, petits équipements, frais administratifs, assurance, EPI, carburant	38 586 €
Entretien/ maintenance bâtiments, équipements, véhicules	7 575 €
Communication (cahiers de texte, publications, spectacles écoles)	6 457 €
Subvention Coup de Pouce La Petite Ressourcerie / Ligue contre le cancer	18 195 €
Admissions en non-valeur	308 €
Charges financières, intérêts, charges exceptionnelles, REOM	4 816 €
Amortissement	148 155 €
Investissement :	980 514 €
Emprunt capital (déchèterie Valaurie)	33 118 €
Création des points d'apport volontaire	891 259 €
Travaux divers (déchèteries)	13 287 €
Acquisition camion plateau	26 050 €
Intégration frais d'insertion	864 €
Amortissement subvention	15 936 €
TOTAL	5 031 853 €

Rappel dépenses 2021 : 4 056 279 €

RECETTES	
Fonctionnement :	3 886 684 €
TEOM	3 465 612 €
Retour filières (reprise des matériaux)	350 742 €
Facturation accès déchèteries artisans / commerçants	18 600 €
Redevance spéciale	22 000 €
Régie Développement Durable (vente de composteurs individuels)	1 720 €
Remboursement frais de personnel	9 990 €
Autres produits divers de gestion	1 443 €
Reprise sur dépréciation	641 €
Amortissement subvention	15 936 €
Investissement :	1 294 236 €
Emprunt	1 000 000 €
Subventions	27 841 €
Fond de concours	39 269 €
FCTVA	78 107 €
Intégration frais d'insertion	864 €
Amortissement	148 155 €
TOTAL	5 180 920 €

Rappel recettes 2021 : 4 173 180 €

Suite à la validation de la matrice Compta Coût 2022 par le bureau d'études Indiggo (bureau d'étude mandaté par l'ADEME), ce dernier a noté notamment :

- Les charges de communication sont très faibles (inférieures à 30 cts par habitant)
- Les coûts des OMr (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.
- Le ratio de collecte OMr est très importants par rapport au référentiel : 269 kg/hab./an (référentiel à 221 kg/hab./an).
- Le coût global du service de gestion des déchets est supérieur à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat, les ratios de collecte sont élevés (coût de collecte du tri et des OMr élevé, majorité de collecte OMr en porte à porte encore sur le territoire d'où des coûts importants, densité de déchèteries importante avec 3 sites)

La redevance spéciale

A compter du 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes a instauré la redevance spéciale.

Lors du passage de la collecte des ordures ménagères résiduelles en points d'apport volontaire sur la commune de Grignan en février, certains professionnels ont sollicité la Communauté de Communes pour la mise en œuvre d'une collecte en bacs dédiée à leurs établissements.

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères résiduelles.

La redevance spéciale s'applique à tous les établissements publics et privés, administrations bénéficiant d'un service de collecte et traitements des déchets assimilables aux ordures ménagères au-delà du service que la Communauté de Communes propose dans le cadre de la TEOM.

Sont donc dispensés de la redevance spéciale : les ménages et les établissements utilisant les points d'apport volontaire de leur commune ou assurant eux même l'élimination de leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Les établissements publics et privés, administrations soumis à cette redevance sont ceux ayant signé la convention établie dans le cadre de la redevance spéciale et bénéficiant d'une collecte des ordures ménagères en bacs alors que le reste du territoire de la commune est collecté en points d'apport volontaire.

Le service rendu est apprécié sur la base :

- du nombre de bacs mis à disposition par la Communauté de Communes
- de la fréquence de collecte hebdomadaire
- de la période concernée (semaines d'activités).

En 2022, le montant de la redevance spéciale est calculé en appliquant la formule suivante :

$RS = \text{Nombre de bacs mis à disposition de l'établissement} \times \text{Fréquence de collecte hebdomadaire} \times \text{Coût bac hebdomadaire} \times \text{Nombre de semaines d'activités}$

Le coût du bac hebdomadaire est de 24,00 € TTC.

11 établissements ont bénéficié de cette collecte des OMr en 2022.